

MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

Séance du 6 avril 2021

Secrétaire de séance : Marie-Laure GAILLARD

Procuration : Marie COMMARET à Marie-Laure GAILLARD

Le conseil municipal, réuni le 6 avril 2021 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 23 mars 2021 à l'unanimité des présents

2021-019

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Mme Fanny BEREZIAT présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Il informe notamment que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Concernant le département de l'Ain, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 13.97 %. Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local. Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il est proposé de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 29.58 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 15.61 % et du taux 2020 du département, soit 13.97 %. Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 47.00 %. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de maintenir les taux communaux de 2020.

Les taux suivants seront donc appliqués pour l'année 2021

	Transfert du taux départemental	Taux communal avant la réforme maintenus en 2021	Taux des impôts locaux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.97	15.61	29.58
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	47.00	47.00

Affectation des résultats 2020 pour les budgets Commune et Lotissement Le Mollard

2021-020

Pour la commune : L'excédent de fonctionnement 2020 s'élève à 307 691.50 €. La somme de 149 509.78 € est affectée en investissement pour couvrir les besoins de financement. Le reste, 158 181.72 €, est reporté en fonctionnement 2021 en recette. Le déficit d'investissement de 8 687.78 € est reporté en investissement 2021 en recette.

2021-021

Pour le lotissement Le Mollard L'excédent de fonctionnement de 22 293.83 € est reporté en recette 2021 comme le déficit d'investissement de 62 464.82 € en dépense.

Vote du budget

Les budgets 2021, présentés par Mme Fanny BEREZIAT, s'équilibrent en recettes et en dépenses

2021-022 **Pour la commune** à 647 354 € pour le fonctionnement et 589 611 € pour l'investissement.

2021-023 **Pour le lotissement Le Mollard** à 80 563.43 € pour le fonctionnement et 94 497.50 € pour l'investissement.

2021-024 **Ecole – Construction préau**

M. Laurent JANAUDY présente le devis de M. Claudio CUCCHIA pour l'élaboration d'une esquisse du projet de construction d'un préau à l'école communale. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de M. Claudio CUCCHIA pour un montant de 700.00 € HT, soit 840.00 € TTC. Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 dans l'opération 218 « Préau école ».

2021-025 **Pont du Bief des Avignons – Travaux de réfection**

M. Jean-Claude PRABEL présente les offres réceptionnées pour les travaux de réfection du pont du Bief des Avignons. Il informe le conseil municipal du caractère urgent de ces travaux et précise qu'une subvention peut être demandée au Département de l'Ain au titre du fonds d'urgence. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MERINI pour un montant de 29 058.00 € HT, soit 34 869.60 € TTC (10 votes pour la réfection du pont, 1 vote pour la construction d'un pont neuf et 4 abstentions), sollicite une subvention au Département de l'Ain au titre du fonds d'urgence et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 dans l'opération « Pont du Bief des Avignons ».

2021-026 **Demandes de locations de terrains communaux**

2021-027 M. le Maire rappelle les demandes de location de terrain de M. Cyril CHANTEREAUX et de M. Julien BRAIBANT. A la suite de l'étude des projets et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer un détachement de la parcelle ZH76 (Superficie détachée de 225 m²) à M. Cyrille CHANTEREAUX pour un loyer annuel de 31.50 € et un détachement de la parcelle ZH4 (Superficie détachée de 1600 m²) à M. Julien BRAIBANT pour un loyer annuel de 224.00 € (12 votes POUR, 1 vote CONTRE et 2 abstentions).

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel

Ecole : Conformément aux mesures renforcées de restrictions sanitaires pour la lutte contre le virus COVID19, l'école, ainsi que les services périscolaires sont fermées depuis le vendredi 2 avril 2021 sauf pour les enfants des personnels soignants, enseignants, force de l'ordre et de secours. La réouverture de ces services publics est prévue le lundi 26 avril 2021, soit après les vacances scolaires.

Aménagement du city stade : Attribution par la Région Rhône Alpes – Bonus Relance - d'une subvention à hauteur de 50% du montant HT, soit 39 279.00 €.

Prévision des travaux du 24 mai au 4 juin 2021.

Ecole – Aménagement de la cour et sécurisation des abords : Attribution par la Région Rhône Alpes – Bonus Relance - d'une subvention à hauteur de 50% du montant HT, soit 3 764.00.00 €.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI

Aménagement du city stade : Devis en attente pour l'aménagement des abords.

Commission matériel : Présentation des devis reçus pour l'acquisition d'un broyeur avec reprise de l'ancien matériel. En attente des autres offres demandées.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme

Ecole : Devis de l'entreprise DEDIANNE pour la pose d'une alimentation d'eau chaude pour les lavabos des enfants pour un montant de 352.15 € HT, soit 422.58 € TTC : Devis accepté.

Devis de l'entreprise ARBANDESBORDES pour le remplacement de la VMC double flux (matériel uniquement) pour un montant de 578.81 € HT, soit 694.57 € TTC : Devis accepté.

Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet

Marché communal : La distribution des flyers se déroulera mi-avril.

Association Gym+ : La vente de plat à emporter de l'association aura lieu le samedi 24 avril.

Date du prochain conseil municipal le mardi 27 avril 2021 à 20h00

M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER